

INFOLETTRE DU BUREAU DE LA CONSOMMATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST



MAGASINAGE EN LINGE

Le magasinage en linge est bien répandu dans le Nord, et beaucoup de personnes utilisent cette méthode pour faire des achats.

Toutefois, si vous commandez en linge, notez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du commerce, les biens que vous avez achetés, ainsi que le numéro de confirmation, la date et le montant de la commande.

Soyez également conscient de la fraude postale, c'est important. Connaissez les commerces et les organismes de bienfaisances avec lesquels vous traitez. Assurez-vous qu'une bonne réputation le précède et qu'ils font preuve d'intégrité. Si vous hésitez, continuez vos recherches pour trouver des commentaires légitimes à leur sujet.

Ne divulguez pas votre numéro de carte de crédit ou des renseignements personnels, financiers et professionnels à une personne ou à un organisme que vous ne connaissez pas.

Avant de faire un achat impulsif réfléchissez et assurez-vous également de bien comprendre les conditions de vente ainsi que les politiques de retour et de remboursement.

N'envoyez jamais d'argent pour des produits ou des services supposément gratuits.

Coordonnées

Le Bureau de la consommation est un service de la Division de la sécurité publique du Ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC)

Tél. : 867-767-9161,
poste 21021 ou 21022

Télec. : 867-873-0309

Adresse postale : Bureau de la consommation de la Division de la sécurité publique

Ministère des Affaires municipales et communautaires du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

5201, 50^e Avenue,
bureau 600
Yellowknife NT X1A 3S9

Courriel :
consumer_affairs@gov.nt.ca